

Paris le 10 mars 2008

FMC : à lire impérativement

Lettre à tous les orateurs du congrès annuel de la SAFIR 10 et 11 mai 2008

Objet : validation de crédits FMC pour les participants du congrès de la SAFIR par l'Organisme Agréé Société Française d'Ophtalmologie (SFO) sous le numéro 100 099

Information scientifique et engagement de transparence

Chère collègue, cher collègue,

Vous êtes orateur au prochains congrès de la SAFIR qui se déroulera les 10 et 11 mai 2008 au Palais des Congrès de Paris, dans le cadre du congrès de la SFO. La validation du congrès pour l'attribution de crédits FMC impose de respecter des règles de présentation concernant les supports de l'information scientifique et l'engagement de transparence.

Pour l'information scientifique, il vous est demandé de **valoriser l'aspect pédagogique de la présentation** en vous appuyant dans la mesure du possible, sur la notion de « médecine fondée par les preuves ». Seule la dénomination commune des médicaments est autorisée, en vous gardant de toute promotion commerciale, même involontaire. En l'absence de dénomination commune, le nom commercial de certains produits, appareillages ou matériels d'implantation utilisés dans l'étude peuvent être cités.

Pour l'engagement de transparence, vous devez compléter le formulaire de déclaration d'intérêt au nom de tous les coauteurs qui est joint en annexe de cette correspondance, et **le retourner impérativement à la société organisatrice avant le début du congrès en vous connectant sur le site www.safir.org à partir du 1^{er} avril 2008**. Cette fiche sera conservée. **La déclaration devra apparaître sur la première diapositive de la présentation**. Un lien financier n'est pas préjudiciable, mais sa connaissance permet une appréciation plus critique sur l'indépendance de l'information scientifique.

Enfin, vous êtes invités à consulter la page « FMC » du congrès qui sera mise en ligne sur le site www.safir.org au mois de mars pour retrouver l'ensemble des informations destinées aux participants (une lettre mailing vous en informera).

La reconnaissance du caractère validant la FMC de notre congrès est une nécessité vitale, mais aussi une formidable opportunité pour notre association. Chaque membre actif à la responsabilité dans l'intérêt général, de s'approprier l'esprit et la forme de cette démarche qui pousse à l'amélioration permanente de la qualité, mais aussi de la crédibilité du programme scientifique de la SAFIR.

Je vous remercie d'avance au nom du Conseil d'Administration pour le respect de ces règles.

Bien confraternellement

Docteur Jean-Jacques Saragoussi

Président de la SAFIR